

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 27 février 2023 à 14 h.

NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS (CÉRÊH)

CONSIDÉRANT l'article 71 du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-CA678-03.02-R7529 (7 décembre 2020) nommant Jean-Marc Adjizian, professeur au Département d'études en loisir, culture et tourisme, membre substitut au comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains à titre de professeur actif ou ayant été actif en recherche, pour un premier mandat de 3 ans se terminant à la date de la réunion du conseil d'administration de septembre 2023;

CONSIDÉRANT que le mandat de Jean-Marc Adjizian a pris fin avec sa nomination comme membre de ce comité à titre de professeur actif ou ayant été actif en recherche, pour un premier mandat de 3 ans se terminant à la date de la réunion du conseil d'administration de septembre 2024 (2021-CA687-03.01.01-R7645, 27 septembre 2021);

CONSIDÉRANT que le poste de membre substitut à titre de professeur actif ou ayant été actif en recherche et possédant une expertise complémentaire, est vacant depuis le 27 septembre 2021;

CONSIDÉRANT la résolution du comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains recommandant la nomination de Julie-Marthe Grenier, professeure au Département de chiropratique, comme membre substitut du comité à titre de professeure active ou ayant été active en recherche et ayant une expertise complémentaire (CEREH-23-295-06.01, 27 janvier 2023);

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission des études (2023-CE644-03.07-R6160, 7 février 2023);

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de nommer Julie-Marthe Grenier, professeure au Département de chiropratique, membre substitut du comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains à titre de professeure active ou ayant été active en recherche et ayant une expertise complémentaire, pour un premier mandat débutant le 27 février 2023 et se terminant à la date de la réunion du conseil d'administration de septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général